EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **27 février 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt sept février deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 février 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS**
Excusé(e)s :	**Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Madame Patricia GUILHOT donne pouvoir à Madame Laurence SCHLIENGER et quitte la séance pendant le débat de la question n°1.
Monsieur Christian PORTEFAIX donne pouvoir à Monsieur le Maire et quitte la séance pendant les débats de la question n°2.
Madame Christiane JALICON donne pouvoir à Madame Edith CANDELIER et quitte la séance avant le vote de la question n°4.
Madame Nicaise JOSEPH donne pouvoir à Monsieur Pascal GUITTARD et quitte la séance avant le vote de la question n°39.

Rapport N° 11

ECHANGE FONCIER VILLE / OPHIS DU PUY-DE-DÔME. ILOT PANORAMIQUE RUE DES HAUTS DE CHANTURGUE

Dans le cadre du réaménagement de l'îlot panoramique situé rue des Hauts de Chanturgue par l'OPHIS du Puy-de-Dôme et ce, dans le périmètre de l'ANRU, un échange de terrains doit intervenir entre cet organisme et la commune de Clermont-Ferrand.

1) L'OPHIS du Puy-de-Dôme cède à la Ville 35 m² environ issus de la parcelle cadastrée AE n° 408, afin de permettre le débouché sur la rue du « chemin des écoliers », qui sera un chemin public ;
2) La Ville cède à l'OPHIS du Puy-de-Dôme 90 m² environ afin d'assurer une continuité des limites foncières des terrains OPHIS et Ville. Cette emprise issue du domaine public communal, constitue un talus qui n'est pas utilisé. C'est pourquoi, sa désaffectation peut être constatée et son déclassement du domaine public communal peut être approuvé.

Compte tenu de la faible contenance de ces terrains, de leur nature et de la qualité de l'opération, un échange sans soulte peut être envisagé.

Il vous est donc proposé, en accord avec votre commission :

- de constater la désaffectation de l'emprise définie ci-dessus et d'approuver son déclassement du domaine public communal ;
- d'approuver les échanges fonciers détaillés ci-dessus et sur le plan joint, sans versement de soulte ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

DELIBERATION

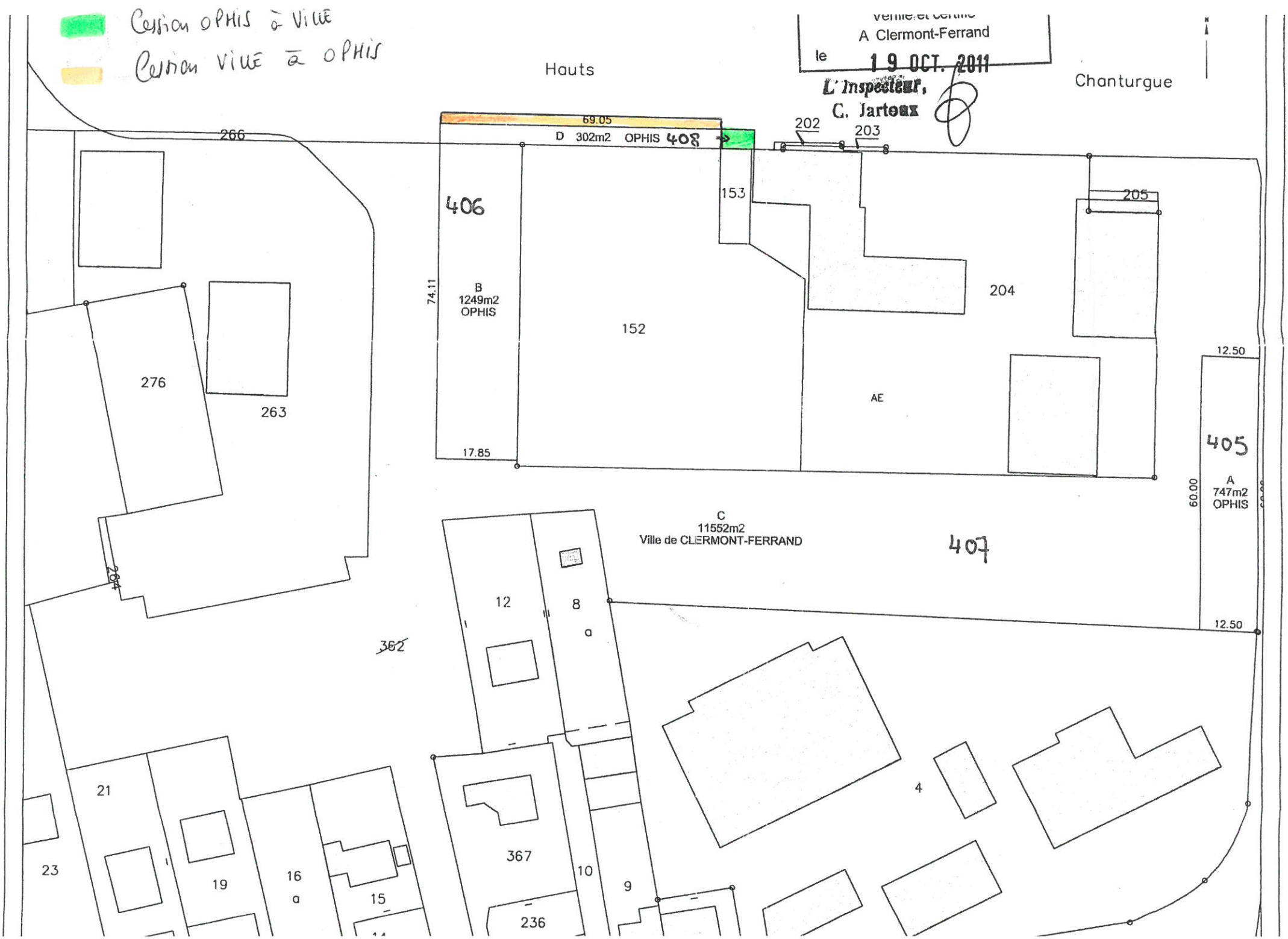
La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 9 mars 2015

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Grégory BERNARD


Cession OPHIS à VILLE
Cession VILLE à OPHIS
Hauts
Chanturgue
A Clermont-Ferrand
le 19 OCT. 2011
L'Inspecteur,
C. Jarteux
69.05
D 302m2 OPHIS 408
202
203
266
406
153
205
74.11
B
1249m2
OPHIS
152
204
276
263
AE
12.50
405
A
747m2
OPHIS
60.00
17.85
C
11552m2
Ville de CLERMONT-FERRAND
407
264
362
12
8
a
12.50
21
4
23
19
16
a
15
367
10
9
236